

La Fondation Jacques CHIRAC de 1967 à nos jours

1967

La rencontre d'un homme, **Jacques CHIRAC**, Député de la Corrèze et secrétaire d'État aux Affaires sociales et d'un territoire, la **Haute Corrèze**. Il est préoccupé par la situation dramatique d'un grand nombre d'enfants de l'Assistance Publique de la ville de Paris atteints d'handicaps importants et cherche un développement économique pour la Corrèze.

1971

Création de l'**Association des Centres Educatifs de Haute Corrèze** présidée par **Jacques CHIRAC**. C'est la fusion de l'Association du Centre d'Accueil Peyrelevadois et de l'Association Bortoise de la Cascade pour l'implantation d'un établissement sur chaque commune avec le soutien de leur maire respectif.

1995

Jacques Chirac est élu Président de la République, **Jean-Pierre DUPONT** prend la présidence de l'ACEL.

2006

L'ACEL devient la **Fondation Jacques CHIRAC** reconnue d'utilité publique.

Elle gère **21 établissements et services**.

2018 à nos jours

Ouverture de **7 services d'accompagnement en milieu ordinaire** (1 SAMSAH pour personnes avec autisme, 1 SESSAD TSA précoce comportant 3 agences en Corrèze et 1 en Creuse, une 2^{ème} UEMA, 1 GEM TSA, un 2^{ème} DAR en école primaire, un 2^{ème} SAMSAH TSA et un 3^{ème} DAR en lycée professionnel)

1968

Création de l'**Association du Centre d'Accueil Peyrelevadois** et l'**Association Bortoise de la Cascade** pour l'implantation d'un établissement sur chaque commune avec le soutien de leur maire respectif.

1981

L'Association des Centres Educatifs de Haute-Corrèze devient l'**Association des Centres Educatifs du Limousin (ACEL)** avec l'élargissement de l'implantation des sites en Creuse à La Courtière.

1997

L'ACEL obtient la **reconnaissance d'utilité publique** qui lui permettra de répondre aux sollicitations des familles désireuses de faire des donations en faveur de l'Association.

Elle gère **18 établissements**.

2018

Françoise BEZIAT prend la présidence de la Fondation Jacques CHIRAC.

En 2018, la Fondation gère **32 établissements et services**.

Avenir

Selon les compétences de la Fondation, un **développement tourné en priorité vers des services d'accompagnement extérieur inclusifs**.